

# FAQ cercle de silence pour la COP 28

## Qu'est-ce qu'un cercle de silence ?

Le nom est explicite : ce sont des personnes qui se réunissent en cercle, en silence, dans un espace public. Cette présence silencieuse manifeste notre désir de politiques climatiques à la hauteur du défi et notre détermination à agir.

C'est une [pratique d'origine franciscaine](#) qui a été lancée en 2007 pour "protester contre l'enfermement systématique des sans-papiers dans les Centres de rétention administrative en France".

Il est possible de mettre une bougie ou une lanterne au centre du cercle. Des tracts ou panneaux peuvent porter les éventuelles paroles. Il est demandé aux personnes de ne pas parler quand ils sont dans le cercle et de sortir de celui-ci pour d'éventuels échanges. Une personne peut être désignée pour rester hors du cercle et échanger avec les passants curieux. Si des personnes arrivent ou partent pendant la durée du cercle, la taille de celui-ci peut s'adapter.

Les organisateurs peuvent choisir la durée du cercle. Nous proposons que ceux-ci durent une heure, mais vous pouvez adapter celle-ci en fonction de vos contraintes.

Chaque personne est libre d'habiter le silence comme elle l'entend. Les chrétiens peuvent prier et il est possible d'exprimer à voix haute une prière avant de commencer le silence. Il est également possible d'inviter des personnes qui ne sont pas croyantes, et de présenter différemment ce moment comme un temps de recueillement et d'expression silencieuse.

## Comment préparer un cercle de silence ?

### **1/ Choisir un lieu, une date, un horaire.**

Le lieu doit être facilement accessible. Il doit permettre le regroupement de personnes sans gêner la circulation autour.

Vous pouvez choisir un lieu qui soit symbolique (devant une mairie, une entreprise climaticide...) ou un lieu passant (devant une gare, une place de marché...)

Pour la date, c'est entre le 30 novembre et le 12 décembre, pendant la COP.

### **2/ Inviter des personnes à rejoindre le rassemblement**

Vous pouvez envoyer un mail à [contact@lutte-et-contemplation.org](mailto:contact@lutte-et-contemplation.org) pour que nous fassions apparaître le rassemblement sur le [site dédié](#).

Vous pouvez inviter les personnes de votre réseau, les paroissiens... Vous pouvez l'annoncer sur vos réseaux sociaux.

Mais pas de pression, il n'y a pas besoin d'être nombreux pour faire un cercle de silence ! *"Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux"* (Mt 18, 20) Il est possible d'être uniquement 4 ou 5.

Vous pouvez choisir si vous le souhaitez d'inviter un journaliste local. Il est possible que cela l'intéresse. Auquel cas, il faudra être prêt à répondre à ses questions.

### **3/ Eventuellement, le déclarer à la préfecture**

Il n'y a pas de risque juridique pour un tel évènement. Participer à une manifestation non déclarée n'est pas un délit. Mais si la police le demande, il pourrait être nécessaire de mettre fin au rassemblement.

Pour éviter toute question, vous pouvez le déclarer sur le site de la préfecture ou de la mairie. Les informations demandées sont assez basiques :

- la date de l'évènement
- le ou les noms des déclarants ainsi que leurs coordonnées
- l'objet de la manifestation (ex. cercle de silence pour la COP28). Pas besoin d'être très explicite, on peut rester vague dans le motif.
- l'heure du rassemblement
- l'itinéraire en cas de manifestation mobile, avec l'heure et le lieu de dispersion (il n'y en a pas)
- les mesures de sécurités prises par l'organisateur (pour un cercle de silence il n'y a pas de mesures de sécurité particulières)
- une estimation du nombre de participants

### **Quel matériel prévoir ?**

Il n'y a pas de matériel indispensable.

Vous pouvez prendre une bougie ou lanterne à disposer au centre du cercle. Vous pouvez avoir quelques tracts à déposer autour pour les passants et avoir quelques panneaux en carton.

Prenez des vêtements chauds ! Une heure dehors sans bouger en plein hiver suppose d'être bien couvert. Les organisateurs peuvent apporter quelques couvertures ou vêtements supplémentaires. Il est également possible d'apporter quelques boissons chaudes pour vivre un temps convivial avant ou après le cercle.

## A ne pas oublier pendant l'action

Il peut être bien qu'une personne soit désignée pour faire le lien avec les passants ou les agents de sécurité. L'idéal est que le silence ne soit pas perturbé et que la personne puisse répondre aux éventuelles questions.

Vous pouvez définir une ou deux personnes chargées des photos et éventuellement des vidéos. Vous pouvez ensuite les poster sur les réseaux sociaux avec le #PrayForCOP28 ou les envoyer à [contact@lutte-et-contemplation.org](mailto:contact@lutte-et-contemplation.org).

## Autre

Pour toute autre question, vous pouvez écrire à [contact@lutte-et-contemplation.org](mailto:contact@lutte-et-contemplation.org)